A conserver par la famille



FONCTIONNEMENT et REGLEMENT INTERIEUR de L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE et de LIENS INTERGENERATIONNELS

Projet éducatif de l'Association de notre Accueil Collectif de Mineurs - Année 2022 - 2023

OBJECTIFS	Objectifs opérationnels
Accompagner le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge	Permettre l'implication dans le choix et la réalisation des activités Favoriser l'appropriation des espaces à disposition Développer les formes de participation à certaines tâches de la vie quotidienne
Permettre à chacun de développer son esprit critique , de faire des choix et de les assumer	Trouver sa place au sein d'un système collectif Permettre à chacun de s'exprimer à travers des outils de communication adaptés Inviter à essayer, expérimenter, se tromperet comprendre
Développer l' apprentissage et l' expérimentation de la démocratie	Développer les temps de rassemblement, d'écoute et de prises de parole Donner son opinion tout en prenant en compte l'avis de l'autre Accentuer les formes de responsabilisation citoyenne

Inscription et règlements

Toutes les inscriptions s'effectuent auprès du responsable de secteur, <u>au bureau</u>, <u>par mail de préférence</u> ou par téléphone, après réception du programme d'activités.

- Secteur Enfance 02 51 54 83 87 (bureau) / 06 78 59 27 32 / assoli.enfance@orange.fr
- Secteur Jeunesse 02 51 54 83 87 (bureau) / 06 77 75 99 29 / assoli.jeunesse@orange.fr
- Secteur Communication. EVS (Espace de Vie Sociale) 06 72 33 10 00 / assoli.evs@orange.fr
- Accueil Secrétariat / Comptabilité 02 51 54 83 87 (bureau) / assoli.accueil@orange.fr

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Enfance et Jeunesse, des activités et séjours varient selon votre quotient familial. (Fournir une attestation QF de votre caisse d'allocations familiales), sans ce document, le tarif le plus haut sera appliqué.

Le paiement des présences doit s'effectuer à réception de la facture mensuelle. (Par virement, chèque, ou espèces ...)
 Pour les inscriptions d'été, 25% du montant mensuel vous sera demandé en acompte, ainsi que 50% du coût du séjour. Le reste du règlement séjour doit s'effectuer, au plus tard et en totalité une semaine avant le départ. L'acompte demandé sera retenu, en cas de désistement non justifié (certificat médical obligatoire).

En cas de désistement ou d'absence de votre enfant, vous devez nous avertir <u>impérativement 2 jours ouvrés à l'avance</u> (sauf cas de force majeure). Dans le cas contraire, l'activité sera due, sauf si présentation d'un certificat médical.

Si, une activité devait être annulée, nous nous engageons à vous prévenir dès que possible par mail, téléphone ou sms.

NOUVEAU – Période estivale. Juillet et Août. Pas d'annulation possible après le 15/06 pour le mois de juillet, et le 15/07 pour le mois d'août, ceci afin de confirmer le nombre de jours travaillés à nos futurs animateurs. Merci de votre compréhension.

Secteur Enfance (- de 6 ans / 6-10 ans)

<u>Période scolaire</u>: accueil périscolaire, inscription <u>la semaine précédente jusqu'au jeudi soir</u>, au <u>plus tard 48h avant (hors WE</u>) selon les places disponibles. <u>Mercredis et petites vacances</u>, prévoir votre inscription <u>2 semaines avant, et au plus tard, 24h avant</u>, selon le nombre de places disponibles. Type d'inscription possible: Matin ou Après-midi avec ou sans repas / à la journée.

Lors de votre arrivée au sein de l'accueil de loisirs, nous vous demandons d'accompagner votre enfant dans la salle d'activités et de vous faire connaître auprès d'un animateur ou d'une animatrice. NOUVEAU: l'accueil du soir ferme à 18h3o, toute arrivée après cet horaire sera pénalisée à 10€ la ½ heure entamée. Décision prise suite à plusieurs excès

Secteur Jeunesse (10-13 ans / 14-17ans)

Activités de ½ journées, journées, soirées. Inscription dès la sortie de plaquette ou au plus tard, le matin même des activités, selon le nombre de places disponibles, pour les séjours, inscription dès la sortie de plaquette et jusqu'à une semaine avant le départ en fonction des places disponibles

A partir de 14 ans, le jeune est libre d'aller et venir dans les différents accueils jeunes (selon le planning d'activités). L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait en dehors des temps d'activités encadrées ; l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents à l'extérieur des Espaces Jeunes.

Un minimum de jeunes inscrits est requis pour réaliser une activité ou un séjour.

L'utilisation du téléphone portable est limitée au sein de l'espace jeunesse.

Adhésion annuelle

Elle est obligatoire pour participer aux différentes actions de l'ASSOLI ; adhésion familiale (10€) ou individuelle (5€).

L'adhésion souscrite est valable une année à date anniversaire ; elle assure tous les adhérents au cours des activités.

Elle signe l'accord de l'adhérent avec le projet de l'ASSOLI et le respect de ses règles de fonctionnement.

Elle permet d'être membre de l'association, et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, de participer à la vie de l'association (Groupes de réflexion, commissions, conseil d'administration).

A retourner à l'ASSOLI (avec la fiche d'adhésion)



FONCTIONNEMENT et REGLEMENT INTERIEUR de L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE et de LIENS INTERGENERATIONNELS

Projet éducatif de l'Association de notre Accueil Collectif de Mineurs - Année 2022 - 2023

OBJECTIFS	Objectifs opérationnels	
Accompagner le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge	Permettre l'implication dans le choix et la réalisation des activités Favoriser l'appropriation des espaces à disposition Développer les formes de participation à certaines tâches de la vie quotidienne	
Permettre à chacun de développer son esprit critique , de faire des choix et de les assumer	Trouver sa place au sein d'un système collectif Permettre à chacun de s'exprimer à travers des outils de communication adaptés Inviter à essayer, expérimenter, se tromperet comprendre	
Développer l' apprentissage et l' expérimentation de la démocratie	Développer les temps de rassemblement, d'écoute et de prises de parole Donner son opinion tout en prenant en compte l'avis de l'autre Accentuer les formes de responsabilisation citoyenne	

Inscription et règlements

Toutes les inscriptions s'effectuent auprès du responsable de secteur, <u>au bureau</u>, <u>par mail de préférence</u> ou par téléphone, après réception du programme d'activités.

- Secteur Enfance 02 51 54 83 87 (bureau) / 06 78 59 27 32 / assoli.enfance@orange.fr
- Secteur Jeunesse 02 51 54 83 87 (bureau) / 06 77 75 99 29 / <u>assoli.jeunesse@orange.fr</u>
- Secteur Communication. EVS (Espace de Vie Sociale) 06 72 33 10 00 / assoli.evs@orange.fr
- Accueil Secrétariat / Comptabilité 02 51 54 83 87 (bureau) / assoli.accueil@orange.fr

Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Enfance et Jeunesse, des activités et séjours varient selon votre quotient familial. (Fournir une attestation QF de votre caisse d'allocations familiales), sans ce document, le tarif le plus haut sera appliqué.

Le paiement des présences doit s'effectuer à réception de la facture mensuelle. (Par virement, chèque, ou espèces ...)
 Pour les inscriptions d'été, 25% du montant mensuel vous sera demandé en acompte, ainsi que 50% du coût du séjour. Le reste du règlement séjour doit s'effectuer, au plus tard et en totalité une semaine avant le départ. L'acompte demandé sera retenu, en cas de désistement non justifié (certificat médical obligatoire).

En cas de désistement ou d'absence de votre enfant, vous devez nous avertir impérativement 2 jours ouvrés à l'avance (sauf cas de force majeure). Dans le cas contraire, l'activité sera due, sauf si présentation d'un certificat médical.

Si, une activité devait être annulée, nous nous engageons à vous prévenir dès que possible par mail, téléphone ou sms.

NOUVEAU – Période estivale. Juillet et Août. Pas d'annulation possible après le 15/06 pour le mois de juillet, et le 15/07 pour le mois d'août, ceci afin de confirmer le nombre de jours travaillés à nos futurs animateurs. Merci de votre compréhension.

Secteur Enfance (- de 6ans / 6-10 ans)

<u>Période scolaire</u>: <u>accueil périscolaire</u>, inscription <u>la semaine précédente jusqu'au jeudi soir</u>, au <u>plus tard 48h avant (hors WE)</u> selon les places disponibles. <u>Mercredis et petites vacances</u>, prévoir votre inscription <u>a semaines avant</u>, <u>et au plus tard</u>, <u>24h avant</u>, selon le nombre de places disponibles. Type d'inscription possible: Matin ou Après-midi avec ou sans repas / à la journée.

Lors de votre arrivée au sein de l'accueil de loisirs, nous vous demandons d'accompagner votre enfant dans la salle d'activités et de vous faire connaître auprès d'un animateur ou d'une animatrice. NOUVEAU: l'accueil du soir ferme à 18h3o, toute arrivée après cet horaire sera pénalisée à 10€ la ½ heure entamée. Décision prise suite à plusieurs excès

Secteur Jeunesse (10-13 ans / 14- 17ans)

Pour les Activités de ½ journées, journées, ou soirées. Inscription dès la sortie de plaquette ou au plus tard, le matin même des activités, selon le nombre de places disponibles, pour les séjours, inscription dès la sortie de plaquette et jusqu'à une semaine avant le départ en fonction des places disponibles

A partir de 14 ans, le jeune est libre d'aller et venir dans les différents accueils jeunes (selon le planning d'activités). L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait en dehors des temps d'activités encadrées ; l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents à l'extérieur des Espaces Jeunes.

Un minimum de jeunes inscrits est requis pour réaliser une activité ou un séjour.

L'utilisation du téléphone portable est limitée au sein de l'espace jeunesse.

Adhésion annuelle

Elle est obligatoire pour participer aux différentes actions de l'ASSOLI ; <u>adhésion familiale (10€)</u> ou <u>individuelle (5€).</u>

L'adhésion souscrite est valable une année à date anniversaire ; elle assure tous les adhérents au cours des activités.

Elle signe l'accord de l'adhérent avec le projet de l'ASSOLI et le respect de ses règles de fonctionnement.

Elle permet d'être membre de l'association, et de prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, de participer à la vie de l'association (Groupes de réflexion, commissions, conseil d'administration).

A retourner à l'ASSOLI (avec la fiche d'adhésion)

Elle donne droit, à la famille :

D'être accueilli gratuitement dans nos locaux dédiés durant les heures d'ouverture (pause-café, pôle documentation...)

Recevoir nos informations par mails, participer aux activités, aux animations et aux différentes actions...mais aussi proposer ses suggestions, ses savoir-faire, ses disponibilités (bénévolat).

De bénéficier du soutien des animateurs pour diverses initiatives (activités, sorties et projets collectifs).

Règles de vie

Elles sont établies pour répondre :

- Aux projets éducatif et pédagogique de l'ASSOLI,
- A la sécurité et au respect des individus, des locaux et du matériel,
- Aux lois officielles régissant la vie en société.

En cas de non-respect

L'association et les personnes mandatées par celle-ci se réservent le droit de :

- Prévenir les parents,
- Obtenir réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- Interdire l'accès aux activités et/ou aux accueils de loisirs pendant une période déterminée,
- Déposer plainte dans le cas d'acte grave.

Le fonctionnement et les règles de vie de l'ASSOLI doivent être l'objet de réflexion entre jeunes, élus associatifs, parents et équipe professionnelle. Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours, et peuvent être discutées afin de les faire évoluer le cas échéant.

Autorisation parentale

Afin de permettre l'exploitation de l'image des mineurs (journaux, médias, site internet de l'ASSOLI), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des responsables légaux. C'est pourquoi, donnez votre accord (ou non), en bas de page.

Toutefois, au cours des ouvertures des Espaces Jeunes et des activités, les animateurs ou certains parents peuvent être amenés à se déplacer, avec un groupe, en fonction des demandes ; une autorisation, de votre part, doit également être signalée en bas de page. Le minibus permet, notamment à l'équipe d'animation, d'effectuer des navettes donnant la possibilité aux jeunes d'aller d'une commune vers une autre, et d'un espace jeunes vers un autre (lieu de rendez-vous), en fonction de leur âge. Aussi, des parents peuvent utiliser, ponctuellement, leur véhicule pour ce type de déplacements afin de favoriser le covoiturage.

La signature de ce document est un engagement pour favoriser l'accueil et l'intégration de tous et de toutes.					
Je soussigné(e)		,			
responsable légal(e) de					
atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement de l'ASSOLI et m'engage à les respecter.					
Je coche pour donner mon accord :					
☐ Autorise la diffusion de mon image et	celle de mon enfant suite aux éventue	elles photos prises lors des activités.			
☐ Presse /Journaux	☐ Site ASSOLI	☐ Réseaux sociaux			
☐ Autorise mon enfant à utiliser les moyens de transport cités ci-dessous lors de déplacements en activités :					
☐ minibus/car	☐ véhicule d'un animateur	covoiturage parental (avec mon accord)			
<u>Date + Signature(s) du responsable légal</u> et du jeune (<u>à partir de 11 ans</u>) avec la mention « Lu et approuvé »					

A conserver par la famille

Elle donne droit, à la famille :

D'être accueilli gratuitement dans nos locaux dédiés durant les heures d'ouverture (pause-café, pôle documentation...)

Recevoir nos informations par mails, participer aux activités, aux animations et aux différentes actions...mais aussi proposer ses suggestions, ses savoir-faire, ses disponibilités (bénévolat).

De bénéficier du soutien des animateurs pour diverses initiatives (activités, sorties et projets collectifs).

Règles de vie

Elles sont établies pour répondre :

- Aux projets éducatif et pédagogique de l'ASSOLI,
- A la sécurité et au respect des individus, des locaux et du matériel,
- Aux lois officielles régissant la vie en société.

En cas de non-respect

L'association et les personnes mandatées par celle-ci se réservent le droit de :

- Prévenir les parents,
- Obtenir réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- Interdire l'accès aux activités et/ou aux accueils de loisirs pendant une période déterminée,
- Déposer plainte dans le cas d'acte grave.

Le fonctionnement et les règles de vie de l'ASSOLI doivent être l'objet de réflexion entre jeunes, élus associatifs, parents et équipe professionnelle. Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours, et peuvent être discutées afin de les faire évoluer le cas échéant.

Autorisation parentale

Afin de permettre l'exploitation de l'image des mineurs (journaux, médias, site internet de l'ASSOLI), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des responsables légaux. C'est pourquoi, donnez votre accord (ou non), en bas de page.

Toutefois, au cours des ouvertures des Espaces Jeunes et des activités, les animateurs ou certains parents peuvent être amenés à se déplacer, avec un groupe, en fonction des demandes ; une autorisation, de votre part, doit également être signalée en bas de page. Le minibus permet, notamment à l'équipe d'animation, d'effectuer des navettes donnant la possibilité aux jeunes d'aller d'une commune vers une autre, et d'un espace jeunes vers un autre (lieu de rendez-vous), en fonction de leur âge. Aussi, des parents peuvent utiliser, ponctuellement, leur véhicule pour ce type de déplacements afin de favoriser le covoiturage.

La signature de	e ce document est un enga	gement pour favoriser l'accueil et l'intég	ration de tous et de toutes.
Je soussigné(e)	l		,
		ions de fonctionnement de l'ASSOLI et l	m'engage à les respecter.
	donner mon accord :		
	_	celle de mon enfant suite aux éventue	
	Presse /Journaux	☐ Site ASSOLI	□ Réseaux sociaux
☐ Autorise mo	on enfant à utiliser les mo	yens de transport cités ci-dessous lors	de déplacements en activités :
	minibus/car	véhicule d'un animateur	covoiturage parental (avec mon accord
Date + 9	Signature(s) du respons	sable légal et du jeune (à partir de :	11 ans) avec la mention « Lu et approuvé »